

Salle du conseil  
Hôtel de ville  
Moncton (N.-B.)  
5 juin 2023  
16 h

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

### PRÉSENTS

Bryan Butler, maire adjoint  
Monique LeBlanc, conseillère  
Marty Kingston, conseiller  
Paulette Thériault, conseillère  
Shawn Crossman, conseiller

Charles Léger, conseiller  
Daniel Bourgeois, conseiller  
Dave Steeves, conseiller  
Susan Edgett, conseillère  
Paul Richard, conseiller

### ABSENT

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif  
Laurann Hanson, directrice municipale par intérim et directrice générale, Services organisationnels  
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables  
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations  
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs, et directrice générale par intérim, Services communautaires  
Chuck Savoie, directeur général par intérim, Services de protection  
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications  
Alcide Richard, directeur, Installations  
Benoit Jollette, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC  
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats  
Don Morehouse, directeur, Travaux publics  
Monica Tucker, agente de développement communautaire, Loisirs  
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement  
Josh Adams, urbaniste  
Dylan Geldart, urbaniste  
Kezia Williamson, avocate  
Vincent Merola, agent de développement communautaire, inclusion sociale

### 1.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion : Que** l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 20 mars 2023 soit approuvé sous réserve de la modification suivante :

- Retrait du point 10.12 Motion – Arrêté concernant la sécurité incendie dans les logements à court terme à Moncton – Charles Léger, conseiller municipal

Proposée par le conseiller Richard  
Appuyée par la conseillère Edgett

#### MOTION ADOPTÉE

### 3.

#### DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

*Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.*

### 4.

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**Motion : Que** les procès-verbaux des séances ordinaires publiques du 17 octobre 2022 et du 21 février 2023 et de la séance extraordinaire publique du 10 novembre 2022 soient approuvés sans modifications.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Kingston

## MOTION ADOPTÉE

---

### 5.

#### QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

---

### 6.

#### EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

##### 6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

##### 6.1.1 **Présentation** : Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick – Robert McKay

Robert McKay profite de l'occasion pour annoncer à la collectivité le prochain événement planifié par le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick. L'objectif de cet organisme consiste à mieux faire connaître les travaux du Front commun, à recueillir des dons et à démystifier et déstigmatiser la pauvreté, l'aide sociale, les normes d'emploi, ainsi que la vie et l'expérience vécue.

Le premier événement devrait se dérouler le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 10 h à 15 h dans le belvédère de la cour-jardin de la Place de l'Assomption. En cas de pluie, cet événement aurait lieu le samedi 8 juillet. Son groupe espère avoir des tables dans d'éventuels festivals et événements spéciaux du centre-ville.

En outre, l'assemblée générale annuelle du Front aura lieu le 17 juin 2023 dans ZOOM. Tous ceux et celles qui peuvent y participer doivent s'inscrire sur Facebook.

##### 6.1.2 **Présentation** : Rapport de service communautaire de Moncton Cares à l'intention du Conseil – Ketan Raval et Jack Stewart

Jack Stewart présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur les travaux de Moncton Cares dans la collectivité : cet organisme offre à Moncton des programmes d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants.

Moncton Cares offre aussi chaque mois, aux nouveaux arrivants, des séances préalables à leur arrivée pour les aider à se préparer à s'installer au Canada. L'organisme offre des séances virtuelles, des conférences et des périodes de questions. Il a accueilli l'an dernier plus de 1 100 nouveaux arrivants à l'aéroport du Grand Moncton.

Jack Stewart invite certains bénévoles de l'organisme à parler de leur expérience auprès de Moncton Cares. Le groupe continue de recevoir les candidatures de nouveaux bénévoles.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande des éclaircissements sur les statistiques relatives au taux de rétention des immigrants. En particulier, il souhaite savoir si Moncton garde 64,3 % de sa population totale d'immigrants par rapport à la moyenne canadienne de 70 %.

Jack Stewart donnera à Daniel Bourgeois des précisions sur ces statistiques.

##### 6.1.3 **Présentation** : AMGM, Alison Frise, directrice générale

Alison Frise, directrice générale de l'AMGM, présente un exposé en format PowerPoint : elle donne de l'information sur la situation actuelle des demandeurs d'asile dans le Grand Moncton et sur leurs besoins actuels lorsqu'ils s'établissent au Canada.

En bref, le nombre actuel de demandes d'asile s'établit à 101. La plupart des familles regroupent de deux à six membres, et la plupart sont hispanophones; viennent ensuite les familles francophones et persanophones. La demande d'accès aux cours et aux services de garderie en anglais est très forte.

L'AMGM doit se préparer à accueillir les nouveaux arrivants comme ils ne l'ont jamais été auparavant, et malgré ses 40 années d'expérience de l'établissement, les situations comme la vague d'immigrants ukrainiens et l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ont obligé cet organisme à se retourner et à étendre son champ d'action.

Son groupe souhaite établir des stratégies avec les municipalités et créer des plans proactifs.

#### **Autres présentations**

2 minutes

##### 6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

##### 6.2.1 **Mise à jour** – GRC – Benoit Jollette, surintendant du Service régional de Codioc de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, présente Karissa Herkins, étudiante de la première année auprès de Policing Foundations au NBCC : elle fait actuellement son stage dans les bureaux de la GRC.

Benoit Jollette enchaîne en donnant les faits saillants des activités de la GRC.

La GRC se consacre à une stratégie de recrutement pour les résidents du Nouveau-Brunswick qui souhaitent devenir agents : on leur garantit qu'ils peuvent revenir travailler au Nouveau-Brunswick. Traditionnellement, les personnes intéressées hésitent à se porter candidates, puisque rien ne garantit qu'elles pourront revenir dans cette province avec leur famille.

#### **Section de la police communautaire**

- Le 19 mai, la GRC a eu l'honneur d'apporter son aide dans les cérémonies qui ont permis d'accueillir la princesse Anne à Moncton et de participer aux activités qui se sont déroulées dans les alentours des monuments de la GRC dans le secteur riverain.
- Benoit Jollette prend aussi un instant pour rappeler au public la prochaine Course commémorative pour trois pères, prévue le 18 juin.

#### **Groupe de réduction de la criminalité**

- Le 13 janvier, des agents ont intercepté un véhicule à Moncton et ont perquisitionné une résidence : ils ont trouvé des armes à feu et des drogues. Le 17 mai, le contrevenant a été condamné à une peine de prison de trois ans pour ces accusations.
- Le 31 mai, le Service régional de la GRC de Codiac et le Groupe provincial de réduction de la criminalité se sont consacrés à un réseau spécifique d'importateurs de drogues à Moncton. Les membres ont été appelés à intervenir à Salisbury, ce qui a donné lieu à une perquisition à Dieppe : trois personnes ont été arrêtées et on a saisi 3 kilogrammes (environ 100 000 doses) de différentes drogues.

#### **Section des enquêtes générales et Groupe des crimes graves**

- Le 19 mai, l'auteur d'agressions sexuelles en 2021 a été condamné à une peine de huit ans de prison pour avoir agressé sexuellement des enfants.
- Le 24 mai, un dangereux délinquant a été condamné pour tentative de meurtre; on attend aujourd'hui la date de sa comparution.
- La semaine dernière, les membres du personnel de la GRC ont été dépêchés sur les lieux d'une fusillade; ils ont finalement arrêté les trois personnes en cause dans cet incident.

#### **Section des patrouilleurs**

- En raison du nombre considérable de plaintes sur la circulation, le Groupe tactique de la sécurité routière de la province et le Service régional de la GRC ont noué un partenariat les 24 et 25 mai pour mener une initiative ciblée d'application des lois. Ils ont constaté deux cent cinquante-six (256) infractions (portant notamment sur des véhicules non assurés ou insécuritaires, sur des pots d'échappement bruyants et sur l'utilisation de téléphones cellulaires au volant).

En outre, le 28 avril, cinq membres du Service régional de la GRC de Codiac ont mérité une médaille pour leurs 20 années d'ancienneté et une médaille pour leurs éminents services; trois membres du personnel ont eu droit à la médaille de sauvetage de l'Ambulance Saint-Jean relativement à la victime d'une fusillade qui a été blessée l'an dernier. On a remis à un autre membre du personnel un prix de bravoure pour s'être porté au secours d'une femme âgée dans un immeuble en flammes, et trois membres de la GRC Codiac ont mérité la Médaille du jubilé de platine de la Reine pour différentes activités consacrées à la promotion de la surveillance policière au Nouveau-Brunswick.

Pour répondre à la question de Shawn Crossman, maire adjoint, Benoit Jollette fait savoir que la GRC n'a pas été contactée ni invitée à l'assemblée générale du 30 mai, au cours de laquelle il a été question de la sécurité et des enjeux sociaux.

### **6.2.2 Le point sur l'évaluation des besoins en logements 2023 – Vincent Merola et Dalton Wudrich**

Vincent Merola présente Dalton Wudrich, expert-conseil principal auprès de SHS Consulting, qui donne les faits saillants du rapport sur l'évaluation des besoins en logements.

L'objectif de l'Évaluation des besoins en logements 2023 de Moncton consiste à mettre à jour la précédente évaluation des besoins en logements de la Ville, menée en 2017. Le rapport fait état de la conjoncture actuelle du logement à Moncton, en faisant appel aux données et à l'information les plus récentes. Les résultats de cette étude permettent à la Ville de Moncton de mieux connaître la situation actuelle du marché du logement en prévision des changements à apporter aux lois provinciales.

L'objectif de l'étude consiste à recenser les besoins en logements à Moncton d'après l'offre et la demande de logements, de même qu'à estimer cette offre et cette demande, en mettant l'accent sur les déficits du logement dans l'ensemble du continuum du logement.

Dalton Wudrich apporte des précisions sur les principales lacunes dans le logement.

Lacune 1 : Il faut continuer de diversifier le parc de logements, surtout pour y intégrer les types d'habitations de moins grande superficie, adaptées aux personnes de 65 ans et plus, pour leur permettre de passer leurs vieux jours dans des logements appropriés, ainsi que les habitations de grande superficie pour loger les ménages plus nombreux qui s'installent à Moncton.

Lacune 2 : Il faut augmenter le parc de logements locatifs construits expressément à cette fin dans le marché locatif primaire de Moncton.

Lacune 3 : Il faut accroître l'offre d'options de logements avec services de soutien et accessibles pour les ménages dont des membres sont en situation de handicap ou souffrent de problèmes de santé mentale, en collaborant avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les intervenants de la localité.

La construction de logements neufs offre l'occasion de corriger la lacune 1 en augmentant la diversité de parc de logements grâce à un plus grand nombre de logements de moindre superficie, tout en multipliant le nombre de logements plus vastes.

La croissance prévue peut aussi avoir pour effet d'augmenter le parc total de logements locatifs construits expressément à cette fin, en répondant aux besoins cernés dans la lacune 2 pour un plus grand nombre de logements locatifs et une plus grande diversité dans le parc de logements locatifs de Moncton.

Pour corriger la lacune 3, qui permet de constater qu'il faut améliorer l'offre d'options de logements accessibles avec services de soutien pour les ménages dont des membres sont en situation de handicap ou souffrent de problèmes de santé mentale, il faudra que la Ville, le gouvernement provincial et les intervenants de la localité travaillent en collaboration.

Paul Richard, conseiller municipal, demande quand on communiquera au Conseil municipal les résultats définitifs du sondage. Vincent Merola fait savoir que la version corrigée du rapport sera transmise au Conseil municipal.

Pour répondre à la question de Paul Richard, conseiller municipal, à propos du nombre ou du pourcentage de la population des immigrants qui est sans abri, on fera un suivi et on transmettra les statistiques au Conseil municipal.

### 6.2.3 **Compte rendu du groupe de travail du Plan d'inclusion sociale** – Vincent Merola, Frances Leblanc et Amanda Hachey

Vincent Merola présente les deux présidentes du Groupe de travail sur l'inclusion sociale : Frances LeBlanc et Amanda Hachey font le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau Plan d'inclusion sociale et mettent en lumière les thèmes et les priorités relevés jusqu'à maintenant.

Frances LeBlanc attire l'attention sur les grands secteurs prioritaires de ce groupe :

- l'itinérance, le logement et l'abordabilité;
- la diversité et l'inclusion;
- l'accessibilité.

Dans les derniers mois, ce groupe de travail a procédé à une évaluation des besoins et mené neuf entrevues individuelles avec des organismes partenaires et des personnes qui ont vécu cette expérience. En outre, le Groupe a organisé des séances de consultation communautaire et mis sur pied trois groupes de discussion et travaillera en collaboration avec un conseiller de Helpseeker afin de promouvoir son action auprès des parties prenantes, dont les jeunes, les Premières Nations et les nouveaux arrivants.

Les membres de la collectivité souhaitent qu'on offre plus d'occasions :

- de consulter la collectivité dans les décisions à prendre;
- de coordonner les services avec les organismes du secteur communautaire;
- de bâtir un solide leadership et de se pencher sur des solutions à long terme globales;
- de se défaire des structures verticales (silos);
- d'améliorer la diffusion et l'échange de l'information.

On devrait achever ce plan et le soumettre pour étude au Conseil municipal d'ici août 2023.

Lorsque le Plan d'inclusion sociale 2023-2026 sera mis au point, le Groupe tâchera d'organiser, à l'automne 2023, un sommet annuel public sur l'inclusion sociale, dont le programme prévoirait :

- la présentation du plan à diffuser publiquement;
  - des ateliers et des discussions en table ronde sur l'inclusion sociale;
  - des tables et des kiosques réunissant des entreprises à but lucratif et à but non lucratif et des organismes pour réseauter et faire connaître au grand public les services offerts;
  - la reconnaissance du travail des organismes à but non lucratif.
-

7.

**QUESTIONS D'URBANISME**

7.1 Introduction – Rezonage au 1383, rue Ryan – Bill Budd

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint sur une demande déposée par Avant Garde Construction and Management Inc. au nom d'Alkarain Investment Corporation, propriétaire foncier, afin de rezoner le 1383, rue Ryan (NID 70183173) pour passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone R3 (Zone d'habitations multifamiliales).

L'objectif de la demande de rezonage consiste à aménager un immeuble de 52 appartements et de quatre étages. Le demandeur propose d'acheter la propriété visée afin de construire cet immeuble.

Paulette Thériault, conseillère municipale, s'absente de la réunion.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée à l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.14 :

1. en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
2. en demandant au Comité consultatif d'urbanisme de fournir ses avis par écrit et d'approuver la demande d'usage conditionnel;
3. en fixant au 17 juillet 2023 à 16 h la date et l'heure de l'audience publique, qui se déroulera à la salle du Conseil à l'hôtel de ville.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

1. Le propriétaire doit payer l'intégralité du montant des redevances d'aménagement exigibles pour la zone de redevances de l'égout collecteur du ruisseau Jonathan (ECAO1) avant que la Ville délivre le permis de construction ou d'aménagement. Le montant des redevances d'aménagement doit être calculé au moment du dépôt de la demande de permis de construction.
2. Le demandeur doit fournir les numéros d'unité pour le bâtiment principal avant la délivrance d'un permis de construction ou d'aménagement.
3. Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
4. Nonobstant l'alinéa 55d) de l'Arrêté de zonage, il faut pouvoir réduire de 4 m à 2,1 m la zone tampon paysagée dans la cour arrière du bâtiment principal selon les plans reproduits dans l'annexe B.
5. Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
6. Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le conseiller Steeves

**MOTION ADOPTÉE**

7.2 Introduction – Rezonage au 38, promenade Killam

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint sur une demande déposée par Maximin Nwogu, propriétaire foncier, pour rezoner le 38, promenade Killam (NID 00727263) afin de passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone R2U (Zone d'habitations urbaines).

L'objectif de cette demande de rezonage consiste à aménager une habitation résidentielle de trois logements dans l'immeuble existant qui se trouve sur la propriété. Le demandeur convertira le sous-sol de l'habitation existante de deux logements pour en faire un troisième logement.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée à l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.15 :

1. en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
2. en demandant au Comité consultatif d'urbanisme ses avis par écrit;
3. en fixant au 17 juillet 2023 à 16 h la date et l'heure de l'audience publique, qui se déroulera à la salle du Conseil à l'hôtel de ville.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

1. Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
2. Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
3. Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Kingston

#### MOTION ADOPTÉE

---

#### 8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

---

#### 9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

---

#### 10. RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

##### 10.1 Rouli-parc – Mise à jour du YMCA Moncton-Nord – Jocelyn Cohoon et Monica Tucker

Jocelyn Cohoon donne de l'information générale sur la demande. L'Administration souhaite que le Conseil municipal approuve un financement supplémentaire de 50 000 \$ pour aménager le Rouli-parc du YMCA (dans Moncton-Nord) pour veiller à installer un nombre suffisant d'appareils d'éclairage et de caméras de sécurité.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'augmentation de 50 000 \$ du projet Rouli-parc sur le site du YMCA Moncton-Nord pour permettre d'installer d'autres lampadaires et caméras de sécurité sur le site, et que les fonds nécessaires soient puisés dans le budget existant des dépenses en immobilisations des commodités pour les jeunes.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le conseiller Steeves

#### MOTION ADOPTÉE

*Paulette Thériault, conseillère municipale, regagne son siège à 18 h 39.*

##### 10.2 Octroi du contrat de l'appel d'offres TCS23-044 – Tranchées pour services publics

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres TCS23-044 (Tranchées pour services publics) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges reproduit dans l'appel d'offres, soit Birch Hill Construction Ltd., en contrepartie du prix total estimatif proposé de 338 042,50 \$, dont la TVH de 15 %.

Proposée par le conseiller Richard  
Appuyée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

##### 10.3 Octroi du contrat de l'appel d'offres TCS23-045 – Béton – Scellement de fissures de chaussées en asphalte

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offres TCS23-045 (Béton – Scellement de fissures de chaussées en asphalte) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges reproduit dans l'appel d'offres, soit AVL Construction Group Inc., en contrepartie du prix total estimatif proposé de 195 787,50 \$, dont la TVH de 15 %.

Proposée par la conseillère LeBlanc  
Appuyée par le conseiller Kingston

#### MOTION ADOPTÉE

##### 10.4 Octroi du contrat de l'appel d'offres TCS23-024 – Parc du Centenaire – Remise en état de monuments

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton n'attribue pas le contrat de cet appel d'offres pour l'instant, puisque l'offre représente une augmentation de 42 % du budget, et qu'il demande au personnel de la Ville d'ajouter le financement supplémentaire voulu et nécessaire dans le budget des dépenses en immobilisations de 2024 et de relancer l'appel d'offres du projet en 2024, après avoir mis en place les pouvoirs voulus.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère LeBlanc

#### MOTION ADOPTÉE

##### 10.5 **Octroi du contrat lié à la demande de propositions RFP23-006** – Services d'urbanisme – Vision Lands

Josh Adams présente un exposé en format PowerPoint et donne des détails sur la demande de propositions. On a lancé cette demande pour inviter des experts-conseils chevronnés à déposer des propositions afin d'aménager le Plan directeur de Vision Lands Ouest, pour revoir et mettre à jour le Plan municipal secondaire de Vision Lands, de même que pour créer un nouveau parc régional.

Josh Adams présente aussi les faits saillants suivants :

- Il faut mettre au point le Plan directeur en s'inspirant du cadre des « collectivités complètes ».
- Il faut se pencher, pour la mise en œuvre, sur les codes inspirés de la forme.
- Les séances de consultation innovantes doivent se dérouler selon le modèle participatif de la collectivité.
- On fera appel à la délimitation des milieux humides du site pour éclairer le Plan directeur, ainsi que la protection à long terme des infrastructures naturelles sensibles.
- Le calendrier du projet devrait s'étendre sur 16 mois. (Le projet devrait être achevé au quatrième trimestre de 2024.)

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la demande de propositions RFP23-006 (Services d'urbanisme – Vision Lands) au proposant le mieux coté, soit Fathom Studio, en contrepartie du prix total proposé de 366 068,00 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est en outre recommandé que les Services juridiques et législatifs préparent le contrat de services professionnels d'expertise-conseil à intervenir entre la Ville de Moncton et le proposant retenu et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett  
Appuyée par le conseiller Richard

#### MOTION ADOPTÉE

##### 10.6 **Octroi du contrat lié à la demande de propositions RFP23-007** – Programme d'aide aux employés et à leur famille

Shawn Crossman, maire adjoint, s'absente de la réunion.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23-007 (Programme d'aide aux employés et à leur famille) au proposant le mieux coté, soit Inkblot Technologies, pour une durée de trois (3) ans; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville;

Que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer l'accord de services professionnels entre la Ville et le proposant retenu et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le conseiller Kingston

#### MOTION ADOPTÉE

Shawn Crossman, maire adjoint, regagne son siège.

##### 10.7 **Octroi du contrat lié à la proposition de prix QP23-035** – Services de sécurité (parc du Centenaire)

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la proposition de prix QP23-035 (Services de sécurité [parc du Centenaire]) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, le cahier des charges et les exigences, soit EL Expert Investigation & Security Services Inc, pour la saison opérationnelle 2023, en contrepartie des tarifs horaires de main-d'œuvre déposés par le fournisseur, ce qui représente, pour ce contrat annuel, une

valeur totale estimative de 40 834,20 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour une durée d'au plus quatre (4) saisons opérationnelles supplémentaires, si l'on juge que cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Steeves

#### MOTION ADOPTÉE

- 10.8 **Octroi du contrat lié à la demande de propositions RFP23-013** – Services d'ingénierie professionnels (conventions d'offre à commandes) – Génie civil/mécanique/électrique

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23-013 (Conventions d'offre à commandes) pour des Services d'ingénierie professionnels – Proposition de prix B (Génie mécanique) au proposant le mieux coté, soit Englobe Corp., pour une valeur contractuelle totale estimative sur trois (3) ans de 79 391,40 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

**Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23-013 (Conventions d'offre à commandes) pour des Services d'ingénierie professionnels – Proposition de prix C (Génie électrique) au proposant le mieux coté, soit Englobe Corp., pour une valeur contractuelle totale estimative sur trois (3) ans de 468 294,95 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

**Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23-013 (Conventions d'offre à commandes) pour des Services d'ingénierie professionnels – Proposition de prix D (Génie civil) au proposant le mieux coté, soit Englobe Corp., pour une valeur contractuelle totale estimative sur trois (3) ans de 552 012,65 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Kingston

#### MOTION ADOPTÉE

- 10.9 **Octroi du contrat n° W23D 05HJ** – Microsurfaçage des rues

Bryan Butler, conseiller municipal, s'absente de la réunion.

**Motion : Que** le contrat de la Ville n° W23D 05HJ (Microsurfaçage des rues) soit attribué à Industrial Cold Milling, division de Miller Paving Ltd., pour la somme de 517 627,65 \$, TVH comprise (469 402,75 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 530 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Kingston  
Appuyée par la conseillère Edgett

#### MOTION ADOPTÉE

- 10.10 **Octroi du contrat n° W23A 01AB – Renouvellement des égouts n° 1**

Bryan Butler, conseiller municipal, regagne son siège.

**Motion : Que** le contrat de la Ville n° W23A 01AB (Renouvellement des égouts n° 1) soit attribué à Modern Construction (1983) Ltd. pour la somme de 1 567 789,25 \$, TVH comprise (1 421 725,82 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 1 615 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie, la réinstallation des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère Edgett

#### MOTION ADOPTÉE



10.11 **Octroi du contrat n° W23G 06FJ – Prolongement de trottoirs**

**Motion : Que** le contrat de la Ville n° W23G 06FJ (Prolongement de trottoirs), soit attribué à Modern Construction (1983) Ltd. pour la somme de 516 005,00 \$, TVH comprise (467 931,28 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 575 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie, la réinstallation des services publics, l'achat d'un système de feux rectangulaires à clignotement rapide pour les passages piétonniers, ainsi que la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard  
Appuyée par le conseiller Butler

**MOTION ADOPTÉE**

10.12 **Motion** – Arrêté concernant la sécurité incendie dans les logements à court terme à Moncton – Charles Léger, conseiller municipal (point reporté lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023)

Ce point ne figure plus à l'ordre du jour.

---

**11.**

**LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.14 – 138, rue Ryan – **Première lecture**

11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.15 – 38, promenade Killam – **Première lecture**

---

**12.**

**AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

12.1 **Avis de motion** – Impôts égaux pour services égaux – Daniel Bourgeois/Bryan Butler

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, donne lecture de l'avis de motion suivant versé au dossier. Cet avis sera de nouveau présenté au Conseil municipal le 18 juillet 2023.

Attendu que certains citoyens ne reçoivent pas autant de services municipaux même s'ils paient le même impôt foncier municipal.

Et attendu que l'annexion, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de certains secteurs qui ne faisaient pas partie du périmètre de la Ville a eu pour effet d'augmenter le nombre de citoyens qui ne paient pas le même taux d'imposition foncière municipale.

Il est résolu que la Ville détermine les écarts entre les différents secteurs de son territoire, surtout les trottoirs et les lampadaires, et prépare un plan destiné à corriger tous les écarts d'ici 2040.

Il est en outre résolu de terminer au plus tard le 31 décembre 2023 le recensement des écarts de services et que le Conseil municipal délibère avant le 30 juin 2024 sur le plan à adopter.

Proposée par le conseiller Bourgeois  
Appuyée par le conseiller Butler

---

**13.**

**NOMINATIONS À DES COMITÉS**

---

**14.**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Motion : Que** la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

**MOTION ADOPTÉE**

.....  
Dawn Arnold  
MAIRESSE

.....  
Shelley M. Morton  
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE,  
SOUTIEN LÉGISLATIF

/19 h 09

/ko